



Mouvement pour la défense de Lausanne

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne

Téléphone et fax: 021 617 37 67

www.mdl-lausanne.ch

## RECOMMANDEE

Service de l'urbanisme  
Office des permis de construire  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
**1002 Lausanne**

Lausanne, le 11 mai 2024

**Enquête publique CAMAC 225137 - Pl. Saint-François 16 - Transformation(s), Transformations intérieures et extérieures, assainissement du bâtiment, modification du parking existant avec la suppression de 3 places de parc et création de 63 places vélos, création d'un café-restaurant ouvert au public au niveau du rez-de-chaussée, changement des portes et des fenêtres en façade, création de toitures vitrées, installation de panneaux solaires et d'éléments techniques en toiture, aménagements extérieurs.**

**L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation**

Mesdames, Messieurs

Après examen des plans mis à l'enquête, le Mouvement pour la Défense de Lausanne se permet les remarques suivantes au projet susnommé pour les raisons suivantes :

### 1. Intégration & Esthétique

De lourdes transformations sont prévues auxquelles nous ne sommes pas opposés pour la plupart si ce n'est sur le bâtiment en note 2 sur la place St François.

L'attractivité de la façade et du portique d'entrée nous interpelle.



En effet nous émettons des doutes sur les rideaux à lanières entre les colonnes ?



Nous ne sommes pas sûr que cela donnera vraiment un attrait à notre chère UBS ?

De même pour l'œuvre d'art façon ruban LED sur le toit du fronton pas sûr non plus que ce soir convaincant sur un tel immeuble.

Mais ceci n'est que notre humble avis, étant néophyte en art moderne et de toute façon il semble bien que tous ces éléments ne sont pas encore clairement définis, affaire à suivre donc avec peut-être des surprises à la clé.

Un point plus important nous interpelle, qui est le traitement des fenêtres



La Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) se prononce ainsi sur le cas des fenêtres : « *Concernant la matérialité et les partitions des fenêtres du bâtiment A du 3<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> étage, le Service demande des menuiseries en bois, des partitions à la française de proportions identiques à celles présentes actuellement. La division des vantaux en petit carreaux n'est toutefois pas reproduite, avec l'accord du Service.* »

Nous ne comprenons pas pourquoi les fenêtres du bâtiment principal doivent être remplacées alors qu'elles sont déjà relativement nouvelles en double vitrage et qu'elles ont le mérite de reproduire les petits carreaux d'origine. Cela nous semble de nouveau un gros gaspillage de ressource qui semblent devenir une norme sur de nombreux projet, on change les fenêtres tous les 10 ans. Pas vraiment écologie à notre avis.

Ce qui nous dépasse surtout c'est la réponse du DGIP qui juge suffisant de remettre de simples fenêtres à partitions à la française sans la division des vantaux en petit carreaux ? Cette décision nous étonne car cela donnera un résultat disgracieux et devient une réponse simpliste au problème récurrent des fenêtres.

Ce style de fenêtre semble faire l'unanimité au sein du DJIP, on les retrouve d'ailleurs sur de nombreux bâtiments historiques comme des écoles ou sur plusieurs bâtiments de la place St François, alors qu'à l'origine on avait des vantaux avec des petits carreaux sur la plupart de ces bâtiments. Cette perte de patrimoine nous interpelle de plus en plus.



Figure 1 - Exemple bâtiment des postes

Rappelons que les fenêtres ont un grand impact sur l'aspect des façades et même si les nouvelles seront en bois, leur aspect en sera moins beau que les fenêtres actuelles à petits carreaux même et cela même si elles sont en PVC.

Comme exemple nous pouvons voir sur cette vieille carte postale les fenêtres d'origines



Sur la figure 2 ci-dessous, nous pouvons y admirer l'état originel de la banque avec son atrium imposant, son horloge, ses luminaires et ses colonnes malheureusement tous ces éléments très Art déco ont été détruit ou ont disparu.

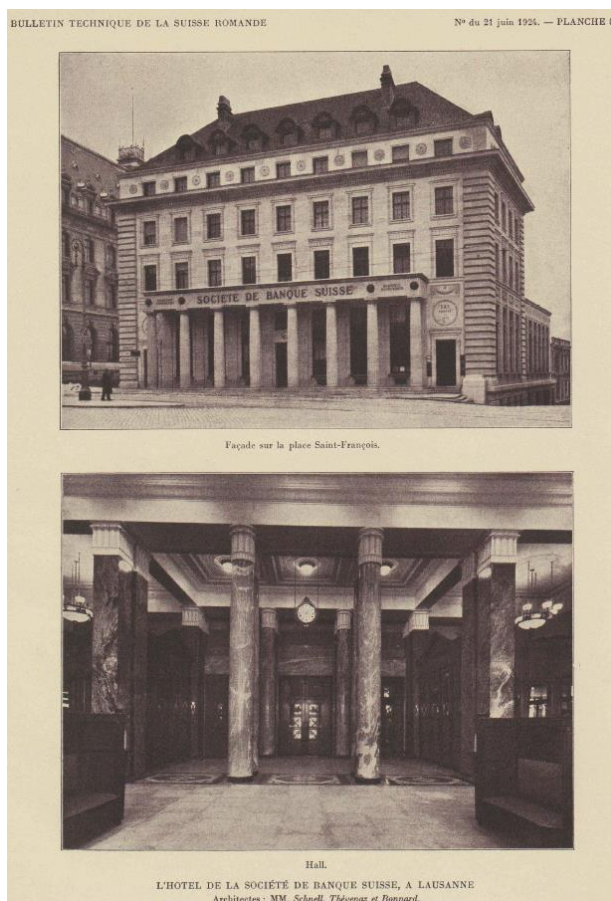


Figure 2 - Hôtel de la Société de Banque Suisse  
Photos tirées du bulletin technique (Heft 13 de 1924)

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=bts-002%3A1924%3A50%3A%3A934#934>

Pour cette raison, ce projet déroge donc aux articles du chapitre 3.8 du PGA. Esthétique, intégration des constructions et protection du patrimoine (articles 69, 73, et 86 LATC).

## 2. Valeur patrimoniale

Cette mise à l'enquête touche un immeuble du début du 20<sup>ième</sup> siècle en note 2, très emblématique avec un style néoclassique représentant la force de l'établissement bancaire.



Au niveau fédéral, selon l'étude faite par l'ISOS, cet immeuble se situe dans une zone « A ». La conservation recommandée préconise la sauvegarde de la structure historique. L'étude recommande de sauvegarder ce caractère en conservant la disposition, l'aspect des constructions et des espaces libres. Des prescriptions particulières doivent être prises en cas d'intervention et lors de l'intégration de constructions nouvelles. Ce qui n'est pas totalement respecté dans ce projet.

P	5	Axe monumental rue du Grand-Chêne – avenue Benjamin-Constant, ponctué à mi-chemin par la place St-François, situation en balcon sur la moraine de Montbenon, centre des affaires de la ville « moderne » développé dès dernier q. 19 <sup>e</sup> s., bâti cosu ess. contigu, quatre à six niveaux, expression minérale, qualité d'ensemble des matérialités et des dessins de façades, plusieurs bâtisses imposantes, dès 18 <sup>e</sup> /19 <sup>e</sup> s., ess. années 1890–1910, jusqu'au 3 <sup>e</sup> q. 20 <sup>e</sup> s.	A	X	X	X	A
	5.0.3	Anc. succursale de la Société de banque suisse, act. de l'Union de banques suisses, bloc néoclassique de cinq niveaux, large portique, partie aval plus basse, grande présence sur la place St-François, implantation au sommet d'une pente, 1920–23				X	A
A	La catégorie d'inventaire « A » indique l'existence d'une <b>substance d'origine</b> . La plupart des bâtiments et des espaces présentent les caractéristiques propres à une même époque ou à une même région.		A	L'objectif de sauvegarde « A » préconise la <b>sauvegarde de la substance</b> . Conservation intégrale de toutes les constructions et composantes du site, de tous les espaces libres ; suppression des interventions parasites.		– démolitions et constructions nouvelles interdites – prescriptions détaillées en cas d'intervention	

Pour ces différentes raisons, nous invitons la Municipalité à ne pas délivrer le permis de construire afin que des améliorations soient apportées pour le rendre plus respectueux du patrimoine.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Mouvement pour la Défense de Lausanne

*François Mercanton*  
Président